

## 3.1.1. Mesures conservatoires

# Mesures administratives conservatoires

	Faits	Procédure	Proposition
1	<p>Licencié FFBB de <b>25 ans</b>, il exerce les fonctions suivantes: « <i>Jouer</i> », et « <i>Arbitrer 5x5 ou 3x3</i> » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A fait l'objet d'un contrôle de l'honorabilité en sa qualité d'éducateur le <b>31 octobre 2025</b>;</li> <li>Le résultat de ce contrôle fait apparaître une <b>infraction</b> spécifiée à l'article L. 212-9 du code du sport, <b>non définitive</b>.</li> </ul>	<p><b>31/10/2025</b> : Dépôt du fichier de contrôle  <b>06/03/2026</b> : Retour positif du SI-Honorabilité</p> <p><b>Adoption d'une mesure de police administrative de 6 mois, du 23 février 2026 au 22 août 2026 ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Interdiction d'exercer les <b>fonctions d'animation, d'encadrement et d'enseignement</b> mentionnées par le code du sport ;</li> <li>Interdiction d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportifs;</li> </ul>	<p><b>Mesure administrative conservatoire de suspension de la licence FFBB jusqu'au 30 juin 2026</b>  <b>ET Interdiction de renouvellement de licence du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 22 août 2026</b></p>
2	<p>Licencié FFBB de <b>36 ans</b>, il exerce les fonctions suivantes: « <i>Entraîner une équipe</i> » et « <i>Officier hors arbitrage</i> » ;  Il est salarié au du club et dispose d'une carte professionnelle valable jusqu'en 2030.</p> <p><b>Réception de signalements faisant état d'une relation sexuelle qu'il aurait eu avec une licenciée dont il a la responsabilité et de harcèlement sur des licenciées.</b></p>	<p><u>Mesures en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Il a été mis à pied à titre conservatoire par le club ;</b></li> <li><b>Signalement effectué auprès de Signal-Sports;</b></li> <li><b>Enquête administrative en cours auprès du SDJES compétent:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs victimes se seraient manifestées impliquant une enquête plus étendue et plus longue</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Mesure administrative conservatoire de suspension de la licence FFBB jusqu'au 30 juin 2026</b></p>
3	<p>Licencié FFBB de <b>23 ans</b>, il exerce les fonctions suivantes: « <i>Diriger</i> », « <i>Jouer</i> », « <i>Entraîner une équipe</i> », « <i>Officier hors arbitrage</i> » et « <i>Arbitrer (5x5 ou 3x3)</i> ».  Il est en formation BPJES et intervient dans une CTC composée de 3 clubs,</p> <p><b>Réception d'un signalement pour des comportements inappropriés à caractère sexuel à l'encontre de plusieurs licenciées mineures :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envois répétés de messages sur les réseaux sociaux ;</li> <li>- Echanges de bisous avec 2 d'entre elles.</li> </ul>	<p><u>Mesures en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Club</b> : poursuite de la collaboration avec ce licencié qui est désormais accompagné d'une 2<sup>nd</sup>e personne ;</li> <li><b>Signalement effectué auprès de Signal-Sports;</b></li> <li><b>Enquête administrative en cours</b> auprès du SDJES compétent; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines auditions déjà réalisées ;</li> <li>• Audition du licencié à venir</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Adresser un courrier de rappel à l'ordre et information selon laquelle la réception de nouveaux éléments peut conduire à l'ouverture d'un dossier</b></p>
4	<p>Licencié FFBB de <b>47 ans</b>, il exerce la fonction suivante : « <i>Entraîner une équipe</i> ».</p> <p><b>Club</b> : Rupture conventionnelle (en amont de la connaissance de ces faits);</p> <p><b>Suite à cela, réception d'un signalement pour des comportements inappropriés à caractère sexuel à l'encontre de plusieurs licenciées mineures :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envois répétés de messages à connotation sexuelle sur les réseaux sociaux;</li> </ul>	<p><u>Mesures en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Signalement effectué auprès de Signal-Sports;</b></li> <li><b>Procédure administrative en cours</b> auprès du SDJES compétent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 40 aurait été réalisé</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Mesure administrative conservatoire de suspension de la licence FFBB jusqu'au 30 juin 2026</b></p>

# Mesures administratives conservatoires

	Faits	Procédure	Proposition
5	<p>Licencié FFBB de <b>22 ans</b>, il exerce les fonctions suivantes: « <i>Jouer</i> » et « <i>Entraîner une équipe</i> » ;</p> <p><b>Réception d'un signalement pour des comportements ambigus à l'encontre de plusieurs licenciées mineures :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges téléphoniques et échanges de messages ;</li> <li>- Invitation à voir des matches en dehors du club ;</li> </ul>	<p><u>Mesures en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Signalement effectué auprès de la Cellule Signal-Sport;</b></li> <li>• <b>Procédure administrative en cours</b> auprès du SDJES compétent ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auditions en cours et à venir ;</li> <li>• Comportements du licencié de nature à créer une proximité malsaine à caractère sexuel avec des mineures = posture inattendue d'un éducateur ;</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Mesure administrative conservatoire de suspension de la licence FFBB jusqu'au 30 juin 2026</b></p>
6	<p>Licencié FFBB de <b>58 ans</b>, il exerce les fonctions suivantes: « <i>Entraîner une équipe</i> », « <i>Arbitrer (5x5 ou 3x3)</i> ».</p> <p>Il est également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elu au Comité Directeur d'un Comité Départemental;</li> <li>• Membre d'une Commission Départementale des Officiels ;</li> <li>• Vice-président d'une Commission Régionale de Discipline ;</li> </ul> <p><b>Réception de signalements pour des comportements déplacés à l'encontre de licenciées FFBB, dont il a et avait la responsabilité dans le cadre de formations d'arbitres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Propos sexistes et grossophobes à l'encontre des jeunes stagiaires</li> </ul>	<p><u>20/07/2025</u>: Réception d'un premier signalement  <u>24/11/2025</u>: Réception d'un second signalement</p> <p><u>BF du 12/12/2025 :</u>  Mesure administrative conservatoire de suspension temporaire de licence FFBB <b>jusqu'au 30 juin 2026;</b></p> <p><u>BF du 16/01/2026 :</u>  Retrait de la mesure administrative conservatoire de suspension  → Information selon laquelle la Fédération se réservait le droit de rouvrir le dossier en cas d'éléments nouveaux.</p> <p><u>18 mars 2026 :</u>  Réception d'un <b>arrêté préfectoral pour une durée de 6 mois, du 10 mars 2026 au 09 septembre 2026;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction d'exercer les <b>fonctions d'animation, d'encadrement et d'enseignement</b> mentionnées par le code du sport et d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportifs;</li> </ul>	<p><b>Nouvelle mesure administrative conservatoire de suspension de la licence FFBB jusqu'au 30 juin 2026</b></p> <p><b>ET Interdiction de renouvellement de licence du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 09 septembre 2026</b></p>

# Recours Gracieux

	Faits	Procédures	Argumentaire	Proposition
1	<p>Licencié FFBB de 47 ans, il exerce la fonction suivante: « Jouer » ;  <b>Aucune fonction d'encadrement n'est renseignée sur sa licence fédérale,</b></p> <p><b>Réception d'un signalement pour des faits problématiques</b> commis à l'encontre de joueuses mineures de l'équipe U18F qu'il encadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Abandon de l'équipe à l'issue d'une rencontre;</li> <li>Demande à des joueuses si elles consomment des stupéfiants;</li> <li>Propos et réflexions déplacés sur le physique des joueuses à qui il parlait régulièrement de son fils ;</li> <li>Il a suivi une fois, seul, une pratiquante blessée dans les vestiaires</li> <li>Multiplés propositions à une joueuse de l'emmener voir un match ;</li> <li>Contact physique à l'encontre d'une joueuse mineure sans lui demander son accord</li> </ul>	<p><b>BF du 06/03/2026 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure administrative conservatoire de suspension de licence FFBB <b>jusqu'au 30 juin 2026;</b></li> <li><b>Procédure administrative en cours</b> auprès du SDJES;</li> </ul>	<p><b>11/03/2026: Demande de reprise de licence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est entraîneur de basket depuis 25 ans et de nombreuses personnes (<i>joueurs et parents</i>) peuvent attester qu'il n'a jamais eu de comportements déplacés;</li> <li>Il est totalement innocent des accusations portées à son encontre ;</li> </ul> <p><b>12/03/2026 : Audition par la Cellule Signalement</b></p> <p><b>Sur sa situation administrative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il comprend les procédures en cours à son encontre suite à son échange téléphonique avec le SDJES ;</li> <li>Il précise toutefois que le préfet ne lui a pas interdit d'entraîner des mineurs; seule la FFBB l'en empêche;</li> </ul> <p><b>Sur les faits reprochés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il reconnaît avoir demandé à une joueuse si elle prenait des médicaments ;</li> <li>Il admet avoir parlé de son fils à une joueuse, sans que cela ne pose problème;</li> <li>Il met en exergue une situation conflictuelle avec les joueurs en raison d'un manque d'investissements et de reconnaissance;</li> </ul> <p><b>31/03/2026 : Audition par le SDJES</b></p> <p>→ Il résulte de l'audition que la procédure administrative sera clôturée avec un courrier de rappel relatif à la posture attendue d'un éducateur sportif ;</p>	<p><b>Autoriser la reprise de la licence FFBB et ouverture de toute nouvelle procédure si réception de nouveaux éléments remettant en cause cette autorisation</b></p>



### **3.1.5.1. Résultat croisement de fichier de novembre – proposition d'actions**

Acteurs	Nombre	Constats et propositions
Agents	2	Ouverture en discipline – CFD
Officiels	3 arbitres HN	Ouverture en discipline – CFD
	4 OTM HN	Ouverture en discipline – CFD
	30 statisticiens FIBA	Ouverture en discipline – <b>CFD selon critères ci-après</b>
Correspondants intégrité	4	Ouverture en discipline – CFD
Clubs HN	62 joueurs	Ouverture en discipline – <b>CFD selon critères ci-après</b>
	1 président	Ouverture en discipline – CFD
	10 entraîneurs	Ouverture en discipline – <b>CFD selon critères</b>
Clubs pro	25 joueurs sous convention de formation	Ouverture en discipline – <b>CJDR selon critères</b>
	1 joueur sans convention	Ouverture en discipline – <b>CJDR selon critères</b>
	6 joueurs pro	Ouverture en discipline – <b>CJDR selon critères</b>
	1 présidents	Ouverture en discipline – CJDR
	11 entraîneurs	Ouverture en discipline – <b>CJDR selon critères</b>
Salariés	8 FFBB / 0 LNB	Procédure RH
Total	168	

# Croisement de fichiers N°1 – saison 2025/26

Critères pour ouverture de dossiers disciplinaires :

1. **Fonctions** : agents, arbitres HN, OTM HN, correspondants intégrité, président club Haut Niveau = 14 dossiers CFD
2. **Récidivistes** : 7 dossiers CFD
3. **Quantitatifs** :
  - Au moins 50€ misés & 10 opérations de paris réalisées15 dossiers CFD

**Total : 36 dossiers CFD** & courrier de rappel pour les autres personnes dont le retour apparait positif

- **44 retours positifs** sont du ressort de la Ligue Nationale de Basket et de sa CJDR
  - Les critères seront validés par le Comité Directeur LNB (*fonction : 1 président de club pro / récidivistes / au moins 10€ misés & 10 opérations de paris réalisées / opération de paris sur une équipe de son club*)
  - La proposition sera la suivante :
    - Ouverture de 17 dossiers disciplinaires
    - 27 courriers de rappel